

Consortium de Validation des compétences

Mémorandum

Février 2024



Mis en place il y a maintenant 20 ans, **le dispositif de validation des compétences (VDC) permet à toute personne qui a acquis des compétences professionnelles de les certifier officiellement par l'octroi de Titres reconnus, ouvrant des effets de droit.** Près de 70.000 Titres de compétence ont été délivrés depuis la première validation des compétences en 2005.

La validation des compétences est :

- **Complémentaire aux voies plus « classiques »** existantes de formation et de certification ;
- **Articulée avec la formation professionnelle, l'enseignement pour adultes, l'emploi ;**
- **Portée par des partenariats avec les interlocuteurs sociaux et les secteurs professionnels ;**
- **Originale** par sa volonté d'accessibilité « universelle » - **gratuite, sans condition de statut - ;**
- **Performante** pour les publics cibles qui rencontrent des freins à l'embauche (personnes sans certification de fin de secondaire, d'origine étrangère...) ;
- **Adaptée aux évolutions des différentes formes d'acquisition des compétences** (expériences de travail, formations présentielle ou digitales ...);
- **Rigoureuse** dans sa méthodologie et ses procédures qualité ;
- **Transparente, accountable et efficiente ;**
- **Porteuses d'effets de droit**, d'estime de soi et de motivation.

La validation des compétences est une voie à part entière d'accès à la certification, en vue de l'insertion dans l'emploi et de la reprise d'études et de formation professionnelle.

Elle présente de nombreuses plus-values.

Ce dispositif performant a connu une belle extension grâce aux soutiens du Plan de relance de la Wallonie et du Fonds de développement bruxellois, mais **il reste de réelles potentialités de développement et déploiement tant en Wallonie qu'à Bruxelles.**

Pour saisir pleinement les nombreuses opportunités que la validation des compétences offre aux citoyens dans l'espace Wallonie-Bruxelles, **ce mémorandum propose une série de recommandations** pour la législature prochaine, autour de 5 thématiques :

- A. Poursuivre le déploiement de l'offre de validation des compétences**
- B. Mieux accompagner et informer les publics**
- C. Assurer la valorisation des Titres de compétence**
- D. Pérenniser les financements de la validation des compétences**
- E. Concrétiser ses perspectives de développement**

LA VALIDATION DES COMPÉTENCES A 20 ANS

La validation des compétences (VDC) ouvre à tous les citoyens de plus de 18 ans qui maîtrisent des compétences professionnelles la possibilité de les certifier officiellement par l'octroi de Titres reconnus, ouvrant des effets de droit.

Quelle que soit la voie par laquelle il a acquis ces compétences - par la pratique professionnelle, en formation non certifiante, via des stages, dans la vie de tous les jours...-, un(e) candidat(e) peut directement passer une épreuve pratique dans un Centre agréé. Elle consiste en une mise en situation professionnelle reconstituée, devant des professionnels du métier. En cas de réussite, un Titre de compétence lui est décerné au nom des trois gouvernements francophones.

Cette certification professionnelle, construite en partenariat avec les secteurs professionnels et valorisée dans 27 textes réglementaires, permet de s'insérer sur le marché de l'emploi et d'y évoluer, mais aussi de reprendre une formation professionnelle ou des études en bénéficiant de dispenses.

Créé il y a 20 ans, le dispositif est porté par **un Consortium public qui réunit la formation professionnelle, l'enseignement de promotion sociale, les services publics d'emploi, les interlocuteurs sociaux, les secteurs, les partenaires de l'insertion socioprofessionnelle... au service des citoyens, de leur employabilité et de leur mobilité professionnelle.** Ce partenariat intra-francophone est en soi une réussite, assez rare dans notre paysage pour être soulignée¹.

DES RÉSULTATS PROBANTS

Depuis 2005, le Consortium de validation des compétences a délivré près de 70.000 Titres de compétence à plus de 36.000 personnes, à la suite d'épreuves, mais aussi à la fin de formations sous dispositif de « **Reconnaissance des acquis de formation** » (la « RAF », innovation introduite à partir de 2011).

Cette contribution de la validation à la reconnaissance des compétences des Wallons et des Bruxellois sur le marché du travail **rencontre les enjeux d'« upskilling » et de « reskilling » de l'année européenne des compétences et de la présidence belge de l'Union.** La VDC est un des outils permettant **d'appuyer, accélérer et sécuriser les parcours formation – emploi des citoyens.**

De récentes études de View (Observatoire bruxellois de l'emploi²) et du FOREm ont calculé les indicateurs de transition vers le marché du travail de chercheur(euse)s d'emploi sortant certifiés de validation des compétences. Ces études constatent **des « Taux de Sortie vers l'Emploi » (TSE) et des « Taux de Sortie Positive » (TSP – sorties vers l'emploi et/ou la reprise de formation) importants** pour les demandeur(euse)s d'emploi ayant réussi une épreuve de validation des compétences.

- **En Wallonie :**
 - 65 % de TSE
 - 74 % de TSP

¹ Plus d'infos sur : <https://www.validationdescompetences.be/>

² https://www.actiris.brussels/media/a0bbpq00/2023-10-_-view-brussels-indicateurs-de-transition-_-validation-des-comp%C3%A9tences-h-B2E04261.pdf

- **À Bruxelles :**
 - 58% de TSE
 - 74% de TSP

Tant View que le FOREm observent plus particulièrement des **Taux de Sortie vers l'Emploi (TSE) élevés, pour les chercheur(euse)s d'emploi ayant fait des études à l'étranger non reconnues en Belgique ou celles et ceux qui sont faiblement et moyennement diplômés via l'enseignement** (« niveau de fin de secondaire » maximum), deux catégories qui éprouvent généralement plus de difficultés d'insertion.

Ces résultats positifs feront encore l'objet d'analyses statistiques et qualitatives plus approfondies. Mais ils viennent déjà utilement compléter des évaluations externes précédemment menées, par le Consortium³ ou par l'Agence FSE⁴. Ces 2 derniers rapports commandités dans le cadre du FSE, soulignent tout particulièrement :

1. « **L'efficacité** » et « **l'efficience** » de la validation des compétences ainsi que son « **haut taux de réussite** », malgré « **une force de frappe relativement faible, et tout particulièrement une part de financement très réduite** » (BDO, p. 55 et p. 71) ;
2. La « **pertinence, la validité et la fiabilité tant des évaluations que des certifications** » (Biefor, p.5), ainsi que la volonté de placer le citoyen au cœur du dispositif et d'être ouvert à tous les publics, tout en ciblant les chercheur(euse)s d'emploi peu diplômés ; avec bien entendu des points d'amélioration importants notamment sur l'information et l'accompagnement.

PROPOSITIONS

A. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

L'offre de référentiels mobilisable en VDC est actuellement de 80 métiers couverts par 201 Titres de compétence. 48 Centres sont agréés et actifs sur 121 sites.

Cette offre est actualisée en continu, tout particulièrement en fonction de la production de nouveaux profils du Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) et de leur modification.

En validation des compétences, la priorité est donnée aux métiers de techniciens et ouvriers des premiers niveaux du Cadre européen des certifications, qualifications souvent trop peu valorisées bien qu'essentielles.

119 Titres positionnés (couvrant 52 Métiers) sont d'ailleurs positionnés aux niveaux 2, 3, 4 et maintenant 5 du Cadre européen / francophone des certifications. La validation des compétences et ses Titres commencent également à se développer à des niveaux supérieurs.

³ Voir l'« Etude d'impact du Titre de compétence auprès des candidats et des employeurs », Sonecom, 2012

⁴ Voir l'évaluation de la mise en œuvre de l'axe 2 du PO FSE 2014-2020 : « Connaissances et compétences - Analyse d'impact » (2022) commanditée à BDO par l'Agence FSE ainsi que l'« évaluation thématique » spécifique des « Actions Fonds social européen dans le cadre de la validation des compétences et de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) » (2022), commanditée au Biefor par l'Agence FSE ; rapports téléchargeables sur : <https://fse.be/les-programmations/programmation-2014-2020/les-rapports-dactivite-et-devaluation-de-la-programmation-2014-2020/>

En termes d'objectifs :

- **De 2022 à 2024, le Plan de relance wallon vise à délivrer plus de 7.000 Titres via les épreuves** ; 4.336 Titres ayant été délivrés en 2022 – 2023 via les épreuves (7.415 en comptant la RAF) ;
- **A Bruxelles**, un premier objectif de 2.000 Titres délivrés par an, via épreuves et via la RAF, a été atteint en 2018-2019. **L'objectif de 4.000 Titres par an est visé à l'horizon 2027.**

La poursuite du développement d'une offre pertinente et concertée de VDC nécessite d'agir sur plusieurs volets interdépendants :

- ➔ Optimiser les délais de développement des référentiels de validation des compétences et d'agrément des Centres pour répondre rapidement aux réalités du marché de l'emploi ;
- ➔ Mieux prendre en compte la spécificité de la VDC dans les profils du SFMQ, notamment via le chantier mené avec l'OCDE sur l'amélioration des productions du SFMQ ;
- ➔ Elargir l'offre de métiers disponibles à la validation des compétences par la poursuite du rythme actuel de production de nouveaux référentiels,
 - non seulement dans les secteurs prioritaires définis par les orientations stratégiques décidées par les Interlocuteurs sociaux et les Gouvernements : l'économie numérique et l'économie bas carbone,
 - mais également dans d'autres domaines essentiels comme l'aide à domicile ou certains métiers de la santé et des soins aux personnes ;
- ➔ Poursuivre le développement de partenariats innovants permettant d'agréer de nouveaux Centres et d'élargir le nombre de sites de validation des compétences liés à ces Centres, pour mieux répondre aux demandes et aux besoins d'accessibilité.

B. MIEUX ACCOMPAGNER ET INFORMER LES PUBLICS

Assurer la rencontre entre ces nouvelles offres et les demandes des candidat(e)s nécessite notamment de :

- ➔ Développer les **partenariats** permettant un meilleur soutien de publics cibles tels que les chercheur(euse)s d'emploi plus éloignés de la certification (Insertion socio-professionnelle, Cités des Métiers, Missions locales...), les travailleur(euse)s des entreprises privées comme d'économie sociale, ainsi que des agents de la fonction publique... ;
- ➔ Adapter le **congé éducation payé** aux besoins des travailleurs(euses) en validation en Wallonie en cohérence avec la réforme bruxelloise menée à ce sujet, et assurer la publicité de ce dispositif ;
- ➔ Elargir la couverture des **frais de déplacement** des candidats et la garde des enfants lors de l'épreuve ;
- ➔ Rendre structurel à Bruxelles le **suivi post validation** des chercheur(euse)s d'emploi, expérimenté par Actiris (Service Link) et définir les modalités d'un suivi post validation en Wallonie.

Plus généralement, pérenniser la stratégie d'information et de communication de la VDC notamment basée sur des relais de l'information par les Centres, les institutions publiques, les interlocuteurs sociaux, les secteurs et les partenaires en fonction de leurs besoins spécifiques.

C. ASSURER LA VALORISATION DES TITRES DE COMPÉTENCE

La validation des compétences donne tous ses effets pour ses publics quand le monde du travail assure la valorisation des Titres de compétence dans l'emploi, comme l'Accord de coopération le préconise au travers du développement d'effets de droit, d'effets négociés et d'effets de notoriété.

Cette valorisation a été plus particulièrement concrétisée dans la fonction publique ces dernières années. Cette dynamique doit :

- Se poursuivre aux niveaux local et régional tant wallon (avec le CRF et le Service Public de Wallonie) que bruxellois (avec l'Erap et Talent) en assurant la mise en œuvre effective des réglementations adoptées et leur extension aux Titres de compétence positionnés à des niveaux supérieurs du cadre européen ;
- S'étendre à la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Fédéral ;
- Se développer dans les processus de recrutement et de valorisation du secteur privé.

La validation des compétences constitue également un levier essentiel pour :

- **Moderniser l'accès à la profession** en Wallonie et à Bruxelles, en privilégiant le passage par des épreuves de VDC, plus pertinentes et adaptées à la démonstration de la maîtrise de compétences techniques dans un projet entrepreneurial, comme l'a montré le projet pilote mené avec le secteur de la coiffure en 2018.
- Il s'agit à terme de **structurer un réel droit à la validation des compétences**, et pour ce faire veiller à l'articuler à d'autres politiques d'emploi, de formation et d'enseignement (comme le Compte individuel d'apprentissage au niveau fédéral, les Plans de lutte contre les discriminations ou encore le chantier européen des « micro-certifications »).

D. PÉRENNISER LES FINANCEMENTS DE LA VALIDATION

Une des conditions essentielles pour que la validation des compétences développe tout son potentiel au service des citoyens est d'assurer ses financements. La validation des compétences présente un rapport coût / efficacité jugé performant. **Cependant, son financement repose majoritairement sur des subventions facultatives, souvent limitées dans le temps. Il ne permet pas un déploiement sécurisé de long terme au service de toutes celles et ceux qui pourraient en bénéficier utilement.**

Il est dès lors indispensable de :

- **Garantir le financement des épreuves** en application du mécanisme structurel de financement des Centres prévu par l'Accord de coopération 2019 ;
- **Renforcer les personnels** en cohérence avec l'extension du dispositif :
 - dans les Centres (responsables de Centre, évaluateur(rice)s, secrétaires...),
 - dans les institutions publiques (chargé(e)s de mission, accompagnateur(rice)s...),
 - et au sein du Consortium de validation des compétences ;
- **Pérenniser certains investissements du Plan de Relance de la Wallonie** non couverts par le FSE+. La reconduction structurelle du Fonds de développement wallon permettrait **notamment de consolider, les**

partenariats visant l'accompagnement des publics de la VDC (Cités des Métiers, insertion socio-professionnelle avec les CISP et l'Interfédé, entreprises, fonction publique...) et de poursuivre le développement de la validation des compétences chez les Organismes Publics de Formation wallons ;

- A **Bruxelles**, pérenniser et faire évoluer en fonction des besoins :
 - **le Fonds de développement bruxellois** (RH dédiées, équipements spécifiques) ;
 - **le financement du projet SPOC et Accompagnement** porté par les Missions locales, la Febisp et le CVDC ;
 - **le financement bruxellois de « Valent »** la validation des compétences des travailleur(euse)s des entreprises privées tout particulièrement.
- Lors de la seconde phase du Programme Opérationnel (PO) FSE+ (2025-2027),
 - **Adapter les mécanismes et modalités de subventionnement du FSE+ à la réalité des activités de validation des compétences** (plus ponctuelles, partenariales et limitées en heures et ETP) et permettre de mieux les articuler aux autres sources de financement de la VDC ;
 - **Inclure les actions de validation destinées aux travailleur(euse)s dans les coûts éligibles au FSE+ pour les opérateurs bruxellois de la Cocof (Bruxelles Formation, Sfpme/efp)**, en cohérence avec les orientations décidées en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles qui intègrent l'éligibilité de ces publics ;
 - Apporter un soutien européen aux projets d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi vers l'emploi menés par les **Missions locales et OISP à Bruxelles**.

E. CONCRÉTISER SES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La mise en œuvre **du futur Certificat de compétence professionnelle**, commun au FOREM, à l'IFAPME, à Bruxelles Formation, au SFPME et au Consortium, permettra de simplifier la certification professionnelle, en partenariat avec l'Enseignement de promotion sociale, les secteurs et les interlocuteurs sociaux.

La validation ouvre de nombreuses opportunités de sécurisation et d'accélération des parcours vers et dans l'emploi. Il reste à s'en saisir pleinement en boostant la dynamique actuelle portée par ses équipes et en déployant le dispositif de manière harmonisée dans l'espace Wallonie-Bruxelles.

Le Consortium de validation des compétences



Consortium de validation des compétences

Rue de Stalle, 67 B-1180 Bruxelles

www.cvdc.be • info@cvdc.be

